

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

LDC/M/105  
21 août 1972

Distribution spéciale

---

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU GROUPE NON OFFICIEL  
DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT  
TENUE LE 10 JUILLET 1972

établi par le secrétariat

1. Le Groupe non officiel de pays en voie de développement du GATT s'est réuni le 10 juillet 1972 sous la présidence de M. J.R. Samaranyake, représentant de Ceylan. Assistaient à la réunion les représentants des pays suivants: Algérie, Argentine, Brésil, Ceylan, Chili, Colombie, Corée, Cuba, Espagne, Indonésie, Israël, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Pakistan, Pérou, Roumanie, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.
2. L'objet de la réunion était de procéder à un échange de vues sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Comité du commerce et du développement fixée aux 17 et 18 juillet (COM.TD/W/165). Des observations ont été faites sur certaines de ces questions; elles sont résumées ci-après.

Rapport du Groupe des Trois (L/3710)

3. En présentant le rapport du Groupe des Trois, M. l'Ambassadeur Archibald (Trinité-et-Tobago) a déclaré que le Groupe était pleinement conscient de la responsabilité qui lui incombe de veiller à la mise en oeuvre des recommandations faites dans le rapport précédent du Groupe (L/3610). Il a signalé que les délégations des pays développés ont fait preuve d'un très bon esprit de coopération en fournissant au Groupe des renseignements complets sur les questions examinées. Le Groupe a exposé que les pays développés peuvent faire beaucoup pour stimuler les exportations des pays en voie de développement en instituant une promotion active des importations et en fournissant aux pays en voie de développement intéressés une assistance au niveau technique, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux s'occupant d'industrialisation et de commercialisation. L'aide aux pays en voie de développement en vue de la recherche de nouveaux marchés nécessite, outre la suppression des obstacles au commerce, un effort plus marqué de la part des pays développés. Le Groupe est persuadé qu'il existe pour les pays en voie de développement des débouchés qui pourraient être recherchés sur une base bilatérale. La recommandation selon laquelle le secrétariat devrait être doté des moyens de fournir une assistance spéciale aux pays en voie de développement au cours des négociations commerciales multilatérales a reçu un accueil très favorable de la part des pays développés. Le Groupe estime que les pays en voie de développement devraient s'efforcer d'utiliser plus efficacement le mécanisme existant du GATT en portant une plus grande attention aux travaux des divers organes du GATT et en présentant leurs problèmes d'une façon plus précise.

4. Plusieurs membres se sont félicités des travaux accomplis par le Groupe des Trois. Il a été noté avec satisfaction que quelques pays développés prennent des mesures pratiques pour stimuler l'importation de produits en provenance de pays en voie de développement et l'on a mentionné à ce sujet le dispositif créé par les Pays-Bas pour la promotion des importations en provenance de pays en voie de développement. Un membre a demandé quelle serait la réaction du Groupe des Trois quant à l'éventualité de la discussion de ses rapports par le Groupe non officiel, avant que les rapports soient établis sous leur forme définitive. Ce procédé permettrait aux pays en voie de développement de discuter d'une manière plus complète les implications des recommandations que le Groupe des Trois aurait l'intention de faire. M. l'Ambassadeur Archibald a répondu qu'il consulterait les autres membres du Groupe des Trois sur ce point. Le Groupe avait envisagé très sérieusement la possibilité de discuter ses recommandations précises tant avec les pays en voie de développement qu'avec les pays développés avant de publier le rapport, mais le facteur temps n'a pas permis de le faire. Toutefois, le Groupe serait très heureux de rencontrer les pays en voie de développement pour examiner le rapport avec eux.

5. En réponse à d'autres questions, M. H.G. Mathur, Sous-Directeur général, a fait savoir que depuis que le rapport du Groupe des Trois avait été distribué, aucune notification annonçant un nouvel assouplissement ou l'élimination des restrictions contingentaires appliquées aux produits visés par le système généralisé de préférences n'était parvenue au secrétariat. En ce qui concerne la situation des études par pays, M. Mathur a exposé qu'afin de rendre ces études d'un usage plus pratique et plus directement utilisables par les pays en voie de développement dans le contexte des négociations commerciales multilatérales, le secrétariat a jugé souhaitable de recueillir des données plus détaillées qu'il n'avait été prévu initialement et qui donneraient non seulement les moyennes tarifaires et les flux commerciaux au niveau des positions de la NDB, mais fourniraient aussi le plus possible de renseignements sur le commerce, les droits de douane et les obstacles non tarifaires jusqu'au niveau des lignes tarifaires. Sous cette nouvelle présentation, la documentation sera fort volumineuse; elle devra être rassemblée et fournie aux pays en voie de développement un par un au fur et à mesure que des demandes seront reçues. Des données ont déjà été rassemblées en partie pour quelques pays en voie de développement et l'on s'occupe actuellement de satisfaire des demandes reçues d'autres pays. Toutefois, en principe, le secrétariat sera à même d'entreprendre le travail sur ces tableaux dès qu'il disposera, dans un proche avenir, des données sur les tarifs douaniers et le commerce pour tous les pays développés pour l'année 1970.

#### Participation des pays en voie de développement aux négociations commerciales

6. Le Président a fait savoir au Groupe que le Comité du commerce des produits industriels devait se réunir les 12 et 13 juillet et poursuivre ses travaux sur les techniques et modalités des négociations commerciales multilatérales. Le secrétariat a établi une note sur les implications de différentes techniques de négociations pour le commerce des pays en voie de développement et cette note sera distribuée prochainement. Le Groupe le travail des techniques et modalités du Comité de l'agriculture a déjà procédé à un premier examen des avantages et

inconvenients des techniques possibles en regard à l'importation, à l'exportation et à la production, ainsi que d'autres mesures de caractère général appliquées dans le domaine de l'agriculture. Le Groupe de travail se réunira de nouveau pendant la dernière semaine de juillet pour terminer l'examen des éléments que fournit le document COM.AG/W/77 et pour examiner le rapport qu'il présentera au Comité de l'agriculture.

7. En réponse à une question sur le point de savoir quand un accord interviendrait sur les règles ou principes de base en vue des négociations, M. Mathur a indiqué que le Comité du commerce des produits industriels et le Comité de l'agriculture procèdent actuellement à l'examen des avantages, inconvenients et implications de différentes approches des négociations tarifaires dans le domaine de l'industrie et celui de l'agriculture. Il a été convenu que ces travaux devront être terminés avant la prochaine session des PARTIES CONTRACTANTES<sup>1</sup>. L'établissement d'un calendrier pour la prochaine phase, qui consistera à rassembler tous les éléments, pourra être envisagé en temps utile.

8. Faisant observer que des discussions sur les techniques et modalités des négociations sont en cours dans divers organes du GATT, plusieurs membres ont souligné que les pays en voie de développement devraient faire en sorte que leurs vues soient prises en considération au stade actuel des travaux afin qu'il puisse être tenu compte de leurs intérêts lorsque les décisions finales seront prises. Il a été proposé à cette fin que les pays en voie de développement s'efforcent, avec l'aide du secrétariat et sur la base des différentes hypothèses déjà formulées, de rassembler leurs vues au sein du Groupe non officiel. L'examen pourrait porter, par exemple, sur l'approche linéaire par opposition à l'approche produit par produit, sur la question de la non-réciprocité et sur la question de la compensation de la perte d'avantages résultant du système généralisé de préférences.

9. Plusieurs délégations ont évoqué les difficultés éprouvées par certains pays en voie de développement à suivre les travaux de tous les comités et groupes de travail et elles ont souligné qu'il importe que les pays en voie de développement soient pleinement informés de l'évolution des travaux de préparation des négociations car il leur serait difficile de prendre des décisions politiques en l'absence d'une telle information. En examinant comment ce besoin pourrait être satisfait, il a été suggéré de créer un groupe de travail qui procéderait à des consultations avec le secrétariat et ferait rapport au début de septembre. Une autre solution consisterait à demander au secrétariat d'établir une note exposant tout ce qui a été réalisé dans les divers organes du GATT.

10. Afin d'aider les pays en voie de développement dans leurs préparatifs, il a été demandé au secrétariat i) d'accélérer l'établissement des études par pays; ii) d'établir une note sur les implications, pour les pays en voie de développement, des différentes techniques des négociations dans le secteur agricole; iii) de faciliter aux pays en voie de développement non parties à l'Accord général la participation aux travaux de préparation. La possibilité d'une collaboration avec la CNUCED a également été mentionnée.

---

<sup>1</sup>Voir paragraphe 2, COM.IND/19 et paragraphe 2 g), COM.AG/24.

11. En réponse à plusieurs questions, M. Mathur a expliqué que les principaux points qui ressortaient des activités récentes des autres organes du GATT sont exposés dans le document COM.TD/W/166. En résumé, on peut distinguer deux types d'obstacles non tarifaires - d'une part, ceux pour lesquels des solutions ad referendum ont déjà été élaborées pour être soumises aux gouvernements; d'autre part, ceux pour lesquels les travaux se poursuivent encore actuellement en vue d'élaborer des solutions acceptables. A la prochaine réunion du Comité du commerce des produits industriels, les pays en voie de développement qui n'ont pas été en mesure de participer aux débats pour une raison ou une autre auront la possibilité de formuler des observations sur leurs intérêts particuliers. Le secrétariat, pour sa part, sera prêt à préciser toute question et à fournir tous renseignements additionnels qui pourraient être jugés utiles. Pour ce qui est de la façon de raccorder les travaux du Comité de l'agriculture et ceux du Comité du commerce des produits industriels et pour ce qui est de l'éventuelle création d'un comité des négociations commerciales en vue d'élaborer des procédures, ce sont des questions qui devront faire l'objet d'un examen et de décisions lorsque le moment en sera venu.

12. La suggestion concernant l'établissement d'un document sur les implications que les différentes techniques de négociations auraient pour le commerce des pays en voie de développement dans le secteur de l'agriculture a déjà été transmise aux responsables. Il pourrait être utile de présenter également cette suggestion aux réunions du Comité du commerce et du développement et du Comité de l'agriculture.

13. Avant de clore la réunion, le Président a fait savoir au Groupe non officiel que les pays en voie de développement qui ne sont pas parties à l'Accord général ont été informés des dispositions prises pour permettre leur participation aux travaux de préparation des négociations (L/3718).